



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'aviation civile OFAC

Places d'atterrissage en montagne

Les places d'atterrissage en montagne (PAM) sont des terrains d'atterrissage situés en dehors des aérodromes - donc sans infrastructure - et à plus de 1100 mètres d'altitude. Elles sont utilisées d'une part pour l'instruction et l'entraînement, d'autre part pour le transport de personnes à des fins touristiques. Le réseau des places d'atterrissage en montagne fait l'objet d'une révision générale dans le cadre du PSIA.

Informations relatives aux places d'atterrissage en montagne ayant déjà fait l'objet d'un réexamen et dont la désignation a été officialisée par le Conseil fédéral:



[Région Valais sud-est \(VS-SE\)](#)

Places d'atterrissage en montagne Est



Places d'atterrissage en montagne Ouest



-  place d'atterrissage en montagne uniquement pour hélicoptères
-  place d'atterrissage en montagne pour hélicoptères et avions

Office fédéral de l'aviation civile OFAC

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

<http://www.bazl.admin.ch/themen/infrastruktur/01569/index.html?lang=fr>

Date d'impression: 31.12.2012